



Syndicat Mixte de Collecte et
de Traitement des Ordures Ménagères
du secteur de Thiviers

PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Sulpice d'Excideuil, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUSSEAU, Président.

Date de la convocation : le 10 mars 2017

*Nombre de membres en exercice : 126
Nombre de membres présents : 68
Nombre de votants : 68*

Secrétaire de séance : Jean-Patrick BOCQUILLON

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal (Téléchargeable sur le site internet www.smctom-thiviers.com),
- Vote TEOM,
- Examen et vote du Budget Primitif 2017, Compte administratif 2016, Compte de Gestion 2016, affectation de résultats,
- Vote des indemnités versées au Président, 1er Vice-Président et 2ème Vice-Président,
- Tarification de Clairvivre,
- Délibération autorisant le Président à réaliser des marchés (acquisition d'une benne de collecte, acquisition de CSE),
- Vie des marchés,
- Actualisation des statuts du SMCTOM (composition),
- Dotation pour risque dans le litige entre le SMCTOM et un agent,
- Décisions prises par le Bureau Syndical,
- Questions diverses.

Le Président ouvre la séance à 17h30 et remercie les membres présents, Monsieur Soulage, receveur.

Monsieur Jean-Patrick BOCQUILLON, est désigné secrétaire de séance.

Le Président demande à l'assemblée qu'on l'autorise à ajouter à l'ordre du jour le vote des ratios et le tableau des effectifs.

⇒ Approbation du procès-verbal du 08 février 2017

Le procès-verbal du 08 février 2017 est approuvé à l'unanimité

⇒ Vote des Ratios

Le Président rappelle aux membres du comité syndical qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions

pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Le Président propose aux membres du comité syndical de soumettre au comité technique paritaire les ratios suivants pour les avancements de grade 2017 :

Filière technique : 7 agents promouvables

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus – promouvables » (%)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Filière administrative : 3 agents promouvables

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus – promouvables » (%)
Adjoint animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint animation principal de 1 ^{er} classe	100 %

Filière animation 1 agent promouvable

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus – promouvables » (%)
Adjoint animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint animation principal de 1 ^{er} classe	100 %

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité les ratios pour les avancements de grade 2017.

⇒ Effectifs 2017

Le Président précise que les ouvertures et fermetures de poste sont liées aux avancements de grade et consécutives à l'application du protocole PPCR

Fermeture de poste :

- 4 postes au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 3 postes au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Création de poste :

- 6 postes au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 3 postes au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

EFFECTIFS 2017			
Grades ou emplois	catégorie	EFFECTIFS	
		pourvus	vacants
TITULAIRES/STAGIAIRES			
SERVICE ADMINISTRATIF			
Attaché	A	1	0
adjoint administratif	C	0	0
adjoint administratif principal de 1er cl	C	3	0
adjoint administratif principal de 2ème cl	C	0	0
TOTAL		4	0
SERVICE TECHNIQUE			
technicien	B	1	0
agent de maîtrise principal de 2ème classe	C	1	0
agent de maîtrise	C	1	0
adjoint technique principal de 1er classe	C	18	1
adjoint technique principal de 2ème classe	C	7	3
ajoint technique	C	7	0
TOTAL		35	4
SERVICE ANIMATION			
ajoint d'animation	C	0	0
adjoint d'animation principal 2ème classe	C	0	0
adjoint d'animation principal de 1er classe	C	1	0
TOTAL		1	0
TOTAL GENERAL		40	4
Agents non titulaires			
	catégorie	effectifs	
DROITS PUBLICS			
cdi temps non complet	C	1	0
vacance temporaire d'emploi	B	1	0
TOTAL		2	0
TOTAL GENERAL		2	0
TOTAL		42	4

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le tableau d'effectifs 2017.

⇒ Vote du taux de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères

Le Président informe les membres du comité syndical que le produit attendu pour l'année 2017 est égal à 12.50 % des bases de la valeur locative du foncier bâti.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, approuvent à l'unanimité.

⇒ Examen et vote du Budget Primitif 2017, Compte administratif 2016, Compte de Gestion 2016, affectation de résultats

Compte de gestion

Monsieur Soulage, receveur, présente le compte de gestion.

Budget primitif 2017 - compte administratif

Monsieur Joussein présente le budget 2017, compte administratif

Chapitre 11 :

➤ Poste carburant

En 2016 le montant des frais liés au carburant a été de 250 448 euros, un montant total inférieur au montant budgétisé en 2016. Les cours du carburant sur 2016 ont été très bas (1.00 euros/litre) ce qui explique cette différence.

Cependant le montant budgétisé en 2016 soit 315 000 euros est maintenu pour 2017 afin d'anticiper une éventuelle hausse de la fiscalité du gasoil et des cours sur 2017.

➤ Sacs jaunes

Les dépenses liées à la fourniture des sacs jaunes sont en diminution en raison de la réalisation d'un nouveau marché du SMD3, de la fin de la numérotation des sacs qui

occasionnait un coût supplémentaire et de l'utilisation de sacs de pré-collecte réutilisables pour les dépôts en vrac de sélectifs dans les bourgs équipés de containers semi-enterrés.

➤ Fournitures petits équipements

Le montant budgétisé est en hausse par rapport à 2016 en raison de l'acquisition de composteurs collectifs, de l'achat de pièces détachées pour les bacs roulants et les containers semi-enterrés

➤ Entretien réparation de matériel roulant

Le montant budgétisé est en augmentation en raison du vieillissement du parc automobile et des technologies embarquées sur les véhicules de collecte

Chapitre 12 :

➤ Charges du personnel

Le montant de la rémunération principale des contractuels est en baisse et celle des stagiaires/titulaires en augmentation en raison de la nomination en tant que stagiaire d'un emploi d'avenir au cours de l'année 2016. Deux agents devraient partir à la retraite courant 2017 ce qui devraient contribuer à une baisse de la masse salariale toutefois un des deux dossiers retraite est encore en cours. Face à l'incertitude du départ, les dépenses liées à la rémunération de cet agent ont été budgétisées jusqu'à la fin de l'année.

Le montant des frais lié à la mission temporaire a augmenté par rapport à 2016.

En 2016 l'agent a été employé durant une période de 8 mois alors que sur 2017 les dépenses sont budgétisées sur une année entière.

Recettes

➤ Les principales recettes sont la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères et les conventions.

Le montant des recettes liées à la taxe pour l'année 2017 diminue en raison du départ des communes Sorges-Ligeux en Périgord, Savignac les Eglises. Ce départ qui est partiellement compensé par une convention avec le Grand Périgueux pour la collecte de celles-ci.

Investissements :

- Caisson de 30 m³ pour la collecte des déchets en déchetteries
 - Système de lavage hydrocureur pour nettoyage des colonnes aériennes, containers semi-enterrés
 - Benne de collecte
 - Groupe de lavage
 - Enrobé et plateforme – réfection des sols garage et de la plateforme ferraille
 - Armoire DMS
 - Protection et aménagement de la déchetterie de la Coquille
 - Colonnes aériennes et containers semi-enterrés
- Monsieur Cipierre présente sur diaporama la nouvelle colonne aérienne avec un habillage bois

Affectation des résultats

Le compte de gestion, budget, compte administratif sont approuvés par les membres du comité syndical à l'unanimité.

⇒ **Vote des indemnités versées au Président, 1er Vice-Président et 2ème Vice-Président**

Le Président expose,

Considérant que le Syndicat mixte est situé dans la tranche de population 20 000 à 49 999 habitants

Considérant que le taux maximum de l'indemnité de fonction des Présidents de syndicat mixte par rapport au montant du traitement brut maximal de la fonction publique est pour cette tranche de 25.59 %

Considérant que le taux maximum de l'indemnité de fonction des Vice-Présidents de syndicat mixte par rapport au montant du traitement brut maximal de la fonction publique est pour cette tranche de 10.24 %

Il est proposé :

Indemnités de fonction du Président :

- D'appliquer le taux maximal de 25.59 % de l'indice brut 1022 pour les indemnités
- De verser les indemnités de fonction mensuellement

Indemnités de fonction du 1^{er} Vice-Président et 2^{ème} Vice-Président

- D'appliquer un taux de 7.75 % de l'indice brut 1022
- De verser les indemnités de fonction mensuellement

Le Président précise que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical décident :

- *D'appliquer le taux maximal de 25.59 % de l'indice brut 1022 pour les indemnités pour le Président*
- *D'appliquer un taux de 7.75 % de l'indice brut 1022 pour le premier et le deuxième Vice-Président*
- *De verser les indemnités de fonction mensuellement*

Tarifification Clairvivre

Le Président propose une contribution par résident de 101.00 € pour la collecte des déchets ménagers de Clairvivre.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la nouvelle tarification pour la collecte des déchets ménagers de la cité de Clairvivre.

Réalisation de marchés

Le Président énumère les marchés suivants :

- 1- Acquisition d'une benne de collecte
- 2- Acquisition de containers semi-enterrés

Le Président demande aux membres du comité syndical qu'on l'autorise à :

- A lancer un marché pour l'acquisition d'une benne de collecte et un autre pour l'acquisition de containers semi-enterrés
- Négocier
- Signer tous les actes relatifs aux marchés

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à lancer les marchés, à négocier, signer tous les actes relatifs aux marchés cités ci-dessus

Vie des marchés

- 1- Etude des schémas directeurs des déchetteries diagnostic des déchetteries

4 offres :

- ANTEA
- INFRALIM
- TERROIR ET COLLECTIVITES
- VERDI INGENERI

Attributaire : ANTEA
Montant HT : 5750 €

Montant TTC : 6900 €

2- Fourniture et livraison de caissons

2 lots : - 1 caisson de 30 m3 équipé de volets à fermeture hydraulique
- 2 caissons de 30 m3 pour déchetterie

4 offres :

- MATEX
- ACSM
- AMBERT
- GFM

Attributaire : ACSM

Montant lot n°1 = 10 560 € TTC

Montant lot n°2 = 12 552 € TTC

3- Fourniture et installation d'un vidéoprojecteur

2 offres :

- PSI
- Stargeate informatique

Attributaire : PSI

Montant = 2128,38 €

Actualisation des statuts du SMCTOM

Dans le cadre de la mise en œuvre de la proposition n°4 et 5 du schéma départemental de coopération intercommunale, le syndicat doit prendre en compte les arrêtés de transformation et actualiser ses statuts :

Arrêté n°2016-0177

Arrêté n°2016-0178

Arrêté n°2016-0182

L'article 1 « composition » doit être modifié comme suit :

Le SMCTOM est composé :

Des communautés de communes suivantes :

La Communauté de Communes Isle Loue Avezère en Périgord pour les communes de : ANGOISSE, ANLHIAC, BROUCHAUD, CHERVEIX CUBAS, CLERMONT D'EXCIDEUIL, COULAURES, CUJAC AUVEZERE VAL D'ANS, DUSSAC, EXCIDEUIL, GENIS, LANOUAILLE, MAYAC, PAYZAC, PREYSSAC D'EXCIDEUIL, SAINT CYR LES CHAMPAGNES, SAINT GERMAIN DES PRES, SAINT JORY LASBLOUX, SAINT MARTIAL D'ALBAREDE, SAINT MEDARD D'EXCIDEUIL, SAINT MESMIN, SAINT PANTALY D'EXCIDEUIL, SAINT SULPICE D'EXCIDEUIL, SAINT RAPHAEL, SAINT VINCENT SUR L'ISLE, SALAGNAC, SARLANDE, SARRAZAC, SAVIGNAC LEDRIER.

La Communauté de Communes des Marches du Périg'Or Limousin Thiviers-Jumilhac pour les communes de : CHALAIS, LA COQUILLE, CORGNAC SUR L'ISLE, EYZERAC, FIRBEIX, JUMILHAC LE GRAND, LEMPZOURS, MIALLET, NANTHIAT, NANTHEUIL, NEGRONDES, SAINT FRONT D'ALEMPS, SAINT JEAN DE COLE, SAINT JORY DE CHALAIS, SAINT MARTIN DE FRESSENGEAS, SAINT PAUL LA ROCHE, SAINT PIERRE DE COLE, SAINT PIERRE DE FRUGIE, SAINT PRIEST LES FOUGERES SAINT ROMAIN SAINT CLEMENT, THIVIERS, VAUNAC.

La Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort pour les communes de : BADEFOLS D'ANS, BOISSEUILH, LA CHAPELLE SAINT JEAN, CHOURGNAC D'ANS, COUBJOURS, GRANGE D'ANS, HAUTEFORT, NAILHAC, SAINTE EULALIE D'ANS, SAINTE TRIE, TEILLOTS, TEMPLE LAGUYON, TOURTOIRAC.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, approuvent à l'unanimité les modifications apportées aux nouveaux statuts.

Dotation pour risques

Il est proposé de provisionner une somme de 30 000 euros pour risques et charges en fonctionnement

Cette demande est motivée par l'existence d'un litige entre un agent et le SMCTOM

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical autorisent le provisionnement de la somme de 30 000 euros pour risques et charges en fonctionnement.

Décisions prises par le bureau syndical

1. Contrat de mandat du SMCTOM pour la reprise des cartons au profit du SMD3

Le bureau syndical repousse sa décision à la prochaine réunion. Les membres du bureau syndical trouvent anormal que le SMD3 perçoive les soutiens alors que la SMCTOM supporte les coûts de collecte et de transport des cartons et demandent que le SMD3 apporte des informations complémentaires.

2. Renouvellement de la convention d'animations scolaires avec le SMD3

3. Contrat AES

Nouvelle tarification pour le traitement du bois = 22 € HT la tonne

Questions diverses

- Panneaux photovoltaïques

Notre projet a été désigné lauréat à l'AO CRE4

- Convention de prestation de compactage des caissons des déchetteries du secteur : Saint Yrieix la Perche, Nexon, Châlus

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures

Le secrétaire de séance

Jean-Patrick BOCQUILLON



Le Président

Philippe ROUSSEAU



